



Ville de Crabtree

# AVIS PUBLIC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Crabtree, tenue le 13 janvier 2025, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2024-445 établissant un contrôle provisoire interdisant les travaux de construction dans la zone M-1 susceptibles de créer un besoin excédant la capacité des réseaux d'aqueduc et d'égouts ;

Ce règlement entre en vigueur le 17 janvier 2025.

Ce règlement est déposé à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 17 janvier 2025

**Pierre Rondeau**

Directeur-général et greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 17 janvier 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 janvier 2025.